

<p style="text-align: center;">PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE – 25 février 2010</p>
--

Le conseil communautaire dûment convoqué, se réunira le :

**Jeudi 25 février 2010 à 18 heures
Centre Lorin de la Croix – Rue Edouard André – LA CROIX EN TOURAINE**

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

- **Procès verbal de la Précédente réunion**
- **Décisions prises par la Présidente en vertu de sa délégation**
- **REOM – Déchets Ménagers et assimilés :**
 - o **Avenant n°2 au marché de Gestion des déchetteries**
 - o **Demandes de subventions – Composteurs**
 - o **Autorisation de lancer des appels d'offres :**
 - **Collecte des déchets ménagers et assimilés**
 - **Système d'identification**
- **Saison Culturelle 2010 – tarif du spectacle du 20/11/2010**
- **Offices de Tourisme – demande de subventions & conventions**
- **Débats d'Orientations Budgétaires**
 - o **Budget Principal**
 - o **Budget annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**
 - o **Budget annexe « Transports Scolaires »**
 - o **Budget annexe « Commerce de Cigogné »**
 - o **Budget annexe « Ateliers Relais »**
 - o **Budget annexe « ZA de Sublaines »**
 - o **Budget annexe « ZAEIC »**
- **Affaires économiques**
 - o **Commerces de 1^{ère} nécessité –**
 - o **Extension des ZA sur Civray de Touraine – Demande de subventions**
- **Dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture -**
- **Membres des commissions**
- **Commissions :**
 - o **Culture Tourisme du 20 janvier 2010**
 - o **Comité social de suivi – Aires d'accueil du 29 janvier 2010**
 - o **Communication Information du 8 février 2010**
 - o **Habitat – Cadre de Vie – gens du Voyage du 9 février 2010**
 - o **Affaires Economiques du 11 février 2010**
 - o **Aménagement de l'Espace – REOM di 12 février 2010**
- **Questions diverses**

La Présidente
Jocelyne COCHIN

SEANCE du 25 février 2010

L'An deux mil dix, le vingt-cinq février, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre d'animations Lorin de La Croix, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

Etaient présents :

Athée sur Cher : M. Jean Pierre PESTIE - M. Robert PAPINEAU
Absent excusé : M. Philippe VASLIN, représenté par M. Raymond COLSON
Bléré : Mme Françoise BAROU - MM. Robert GAUTHIER - Jean-François DEJUST - Jean-Serge RAFEL
Absent excusé : Georges FORTIER
Chenonceaux : MM. Michel LE GOFF - Daniel CHAMPION
Chisseaux : MM. Franck AUGIAS
Absent excusé : M. Pierre BAUER, représenté par M. Michel JACQUEMET
Cigogné : MM Michel DUVAL - Renaud MOULIN
Civray de Touraine : M. Francis GELY
Absent excusé : M. Alain BERNARD, pouvoir à Mme Gisèle AUGER
Courçay : M. Jean-François BISTER - Mme Béatrice BOYER
Dierre : Mme Françoise PICARD - M. Max BESNARD
Epeigné les Bois : MM. Michel MERGOT - Jean-Michel PRIEUR
Francueil : MM. Jean-Louis CHERY - Jean François LEPAGE
La Croix en Touraine : Mme Jocelyne COCHIN- M. Denis CHANTREL - M. Claude BUNET
Luzillé : M. Jacky GAUVIN - Mme Regina MERY
Saint Martin le Beau : MM. Didier AVENET - Alain SCHNEL - Philippe VERNET
Sublaines : MM Christian FOUASSIER - Laurent HARTMANN
Elu sans voix délibérative : M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général du Canton de Bléré, Vice-Président du Conseil Général d'Indre et Loire

Etaient également présents : Aurélia GERMANOTTI et Eddy JORANDON, Chargés de Missions

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut débiter. Monsieur Didier AVENET est désigné secrétaire de séance.

La Présidente donne lecture des pouvoirs.

1. Approbation du procès verbal de la réunion du 28 janvier 2010.

Madame COCHIN présente le Procès Verbal et demande si des remarques sont à apporter.

Sans aucune remarque, les élus communautaires, à l'unanimité, ACCEPTENT le procès verbal de la précédente réunion.

2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation –

Madame la Présidente donne lecture des décisions qu'elle a prise en vertu de sa délégation de compétence

- **2009-017** : confiant à l'entreprise ASCODIE la Mission SPS pour l'extension d'un bâtiment d'activités existants à Bléré - Coût 1 572,20 € HT
- **2009-018** : confiant à l'entreprise QUALICONSULT la mission de Contrôle Technique pour l'extension d'un bâtiment existant à Bléré - Coût 7 080 € HT
- **2009-019** : créant une régie communautaire, sur le budget principal, permettant de percevoir le produit des mises à disposition de récupérateurs d'eau individuels
- **2010-001** : confiant à l'entreprise MENUET la mise à disposition de bennes, l'enlèvement et le traitement de la ferraille collectée en déchetteries.
- **2010-002** : demandant à l'entreprise COLLECTORS de mettre à disposition gratuitement des bacs de collecte pour le recyclage des capsules de café de type « Nespresso », dans chacune des déchetteries communautaires,

3. REOM – Déchets Ménagers et assimilés

- o Avenant n°2 au Marché de Gestion des Déchetteries communautaires

Monsieur le Vice-Président indique que la commission propose d'autoriser la Présidente à signer un avenant avec l'entreprise COVED concernant les cartes d'accès en déchetterie.

Nature de l'avenant : remplacement des cartes à bandes magnétiques (fragiles) par des cartes à puces RFID (robustes, infalsifiables) permettant automatiquement :

- la régulation des accès en déchetterie
- l'accès à un logiciel de suivi des comptes usagers avec possibilité de réaliser des statistiques, requêtes et historiques (suivi des fréquentations, dépôts, ...)
- édition directe de bons de dépôts pour les professionnels, puis facturation par la CCBVC sans risque de pertes ou d'erreurs.

Coût de l'avenant : 387 € HT mensuels (y compris la fourniture des cartes).

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme la Présidente à signer l'avenant n°2 au marché de gestion des déchetteries communautaires pour la période 2010-2013.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission Aménagement de l'espace - REOM - Environnement réunie le 12 février 2010,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°2 avec la Société COVED pour le Marché de Gestion des Déchetteries 2009-2013

Il faut noter que la distribution des cartes se fera désormais au siège de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

Monsieur CHANTREL demande quelle est la portée de lecture des puces RFID. Une réponse sera apportée ultérieurement.

- o **Acquisition de composteurs individuels – demande de subventions auprès du Conseil Général d'Indre et Loire**

Monsieur le Vice-Président indique que l'opération consistant à mettre à disposition des composteurs individuels aux habitants de la Communauté de communes rencontre toujours un franc succès. Ainsi, il est prévu d'acquérir de nouveaux composteurs individuels pour lesquels nous pouvons obtenir un soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire.

Monsieur MOULIN interpelle M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général et demande si la subvention sera reconduite. M. Alain KERBRIAND-POSTIC répond par la positive.

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **SOLLICITE le soutien financier du Conseil Général d'Indre et Loire pour l'acquisition de thermo composteurs individuels**
- **AUTORISE Mme la Présidente ou M. le Vice Président en charge du dossier (M. Jean Francis BISTER) à signer toutes les pièces relatives au dossier**

- o **Marchés**
 - **de collecte des déchets ménagers et assimilés « Collecte séparative des déchets ménagers » - 2010-2014**
 - **de fourniture et installation sur les bennes de collecte d'un système électronique de lecture / décodage automatique de puces électroniques installées sur les bacs roulants, mise à disposition d'un système informatique d'exploitation des données, fourniture de bacs roulants**

Monsieur le Vice-Président indique qu'il est nécessaire de lancer deux procédures de marché public :

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme la Présidente à lancer la procédure de marché public en vue du marché de collecte séparative des déchets ménagers pour la période 2010-2014**
- **AUTORISE Mme la Présidente à lancer la procédure de mise en concurrence de fourniture et installation sur les bennes de collecte d'un système électronique de lecture / décodage automatique de puces électroniques installées sur les bacs roulants, mise à disposition d'un système informatique d'exploitation des données, fourniture de bacs roulants pour la période 2010-2014**

Monsieur BUNET demande s'il y a d'autres systèmes d'identification existant pour les bacs OM et si la CCBVC accepterait des offres différentes. Il est répondu positivement dès lors que cela respecte le Dossier de Consultation des entreprises.

Monsieur GAUVIN si le système de la pesée est envisagée. Monsieur BISTER répond par la négative et dit que la commission a décidé de prorogé le système actuel (au volume) dans le nouveau contrat.

Madame COCHIN précise que plusieurs collectivités viennent voir notre système de fonctionnement.

Monsieur SCHNEL indique que lors du dernier bureau élargi du SMITOM d'Amboise, il a été lancé une réflexion sur le passage en bi-flux c'est-à-dire un mélange du Bleu (papier) et du jaune (sacs jaunes). Il n'y aurait alors un mélange du papier avec les autres produits recyclables.

Monsieur BISTER précise que l'étude doit être menée.

4. Saison Culturelle 2010 – Tarif du spectacle du 20 novembre 2010

Monsieur le Vice Président délégué indique que la commission propose de fixer, comme tarif unique, à 5 € le droit d'entrée au spectacle organisé le **20 novembre 2010** au Centre Culturel de Bléré « Balkan Brass Band »

« Créée en 1996, le Balkan Brass Band puise son originalité dans la relecture de thèmes traditionnels des Balkans. Au fil du temps, l'orchestre s'est forgé un répertoire varié caractérisé par des arrangements étincelants et la richesse des improvisations. La Balkan Brass Band déploie son énergie dans une forme inédite que l'on pourrait qualifier de « Jazz Balkanique », mosaïque d'éléments orientaux et occidentaux. »

Le conseil communautaire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, FIXE les tarifs du spectacle du 20 novembre 2010 à :

- o à 5 € pour les personnes de plus de 16 ans
- o gratuité pour les moins de 16 ans

5. Offices de Tourisme – demandes de subventions & conventions

Monsieur le Vice Président présente la proposition de la commission Culture Tourisme de verser aux 3 associations d'office de tourisme des subventions de fonctionnement pour l'année civile 2010. La commission propose de verser :

- 28 000 € à l'office de tourisme de Bléré, (2009 : 25 000 €)
- 29 000 € à l'office de tourisme de Chenonceaux, (2009 : 24 000 €)
- 3 200 € aux Amis du Manoir Bohier à St Martin le Beau (qui assurent également un développement touristique de notre territoire). (2009 : 2 800 €)

Considérant les subventions octroyées aux offices de Chenonceaux et Bléré, il est nécessaire d'autoriser Mme la Présidente à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec ces associations pour 2010.

Mme MERY demande pourquoi y a-t-il augmentation des participations par rapport à 2009.

M. Le GOFF explique que les charges salariales des offices ont augmenté. En effet, auparavant, les deux offices bénéficiaient de contrats aidés ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Si les offices veulent continuer à bénéficier de contrats aidés, il faut qu'ils changent de personnel.

M. Alain KERBRIAND-POSTIC rappelle que les Cap Asso Région existent et peuvent bénéficier aux associations, ainsi qu'une aide du département.

M. PESTIE demande le pourcentage représenté par les subventions communautaires dans les budgets des offices. Mme COCHIN donne lecture des sommes budgétées ainsi que de nos participations, la subvention est la principale ressource des offices.

Le conseil communautaire,

Sur proposition de la Commission Culture Tourisme,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher,

Constatant la nécessité d'aider au financement des associations d'office de tourisme de notre territoire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **OCTROIE** les subventions suivantes aux Offices de Tourisme :
 - o Office de Tourisme de Chenonceaux : 29 000 €
 - o Office de Tourisme de Bléré : 28 000 €
 - o Amis du Manoir T. Bohier – St Martin : 3 200 €
- **S'OBLIGE** à inscrire la dépense au Budget Primitif 2010 de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher

- **AUTORISE** Mme la Présidente, ou M. le Vice Président délégué (M. Michel Le GOFF) à signer les conventions d'objectif et de moyen avec les associations des Offices de Bléré et Chenonceaux qui fixeront les modalités de mise en œuvre de ces subventions

6. Orientations Budgétaires 2010 –

- o **Budget Principal de la CCBVC**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires pour 2010 :

Fonctionnement : recettes et dépenses

Recettes de Fonctionnement :

Les recettes fiscales de la CCBVC seront stables pour l'année 2010. La taxe professionnelle est supprimée et, est remplacée par une compensation équivalente de l'Etat.

Le conseil aura adopté un taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) pour 2010. Les bases devraient nous parvenir vers le 5 mars 2010.

Les dotations resteront sensiblement égales à celles de 2009 mais la DGF de la CCBVC devrait diminuer un peu (nous attendons néanmoins les chiffres officiels).

Pour les recettes, nous fonctionnons également en année pleine pour les aires d'accueil des Gens du Voyage avec une aide la CAF de 54 000 € environ. Il y a également les subventions relatives à la Saison Culturelle pour 49 990 €.

Les produits des domaines devraient rester similaires à 2009 malgré une incertitude sur les recettes liées à la piscine communautaire.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère général devraient augmenter légèrement.

Nos installations les plus anciennes demandent toujours d'importants travaux d'entretien notamment la Gendarmerie, le gymnase du Reflessoir et la Piscine (certains travaux passent en investissement également), auxquels s'ajoute le Gymnase des Aigremonts. Il en va de même pour les bâtiments d'activités (y compris les commerces) dont nous sommes propriétaires.

L'entretien des espaces verts et les dépenses de nettoyage des locaux représentent une part significative des charges à caractère général (structures sportives communautaires).

La saison culturelle (adoptée en octobre dernier) sera également inscrite au budget primitif.

Il sera nécessaire de mener l'étude d'accessibilité des sites ERP de la CCBVC.

La CCBVC s'est engagé également dans des publications semestrielles papiers ainsi que dans la mise à jour du site Internet.

En ce qui concerne les charges de personnel, il faut prévoir une augmentation du chapitre par rapport à la dépense 2009.

Il faudra étudier la reprise de l'instruction du droit du sol au cours de la cette année 2010.

En chapitre 65, stagnation des dépenses sauf en ce qui concerne les subventions aux associations des Offices de Tourisme. La commission « culture » a proposé d'augmenter ces subventions comme suit :

- o Office de Tourisme de Chenonceaux : 29 000 €
- o Office de Tourisme de Bléré : 28 000 €
- o Association Manoir T. Bohier 3 200 €

Pour la Mission Locale, il sera prévu une somme inférieure à 20 000 €. Pour mémoire, cette somme était versée par les communes auparavant.

Enfin, il faudra verser la subvention à Photofolies en 2010 (2000 €).

La création de l'ADAC (Agence Départementale d'Aide aux Collectivités) par le Conseil Général en 2009 - La CCBVC a adhéré, il y aura un coût de 0.50 cts d'euros par habitant soit environ 9 740 € à la charge de notre Communauté de Communes (contre 0.25 cts en 2009 puisque l'ADAC a été constitué en juin).

Natura 2000 - Désignation du site « Champeigne » au titre de la directive « Oiseaux » -: le DOCOB a été validé par arrêté de Monsieur le Préfet d'Indre et Loire. Il s'agit d'une zone dont le périmètre englobe une partie du territoire de notre communauté, au sud de l'autoroute A85, et, notamment les communes de Luzillé, Sublaines, Cigogné, Courçay, et dans une moindre mesure Bléré et Athée sur Cher.

La CCBVC a délibéré sur le principe de la délégation de l'animation du site Natura à la Communauté de Communes de Loches Développement, mais il y aura un coût pour notre Communauté de Communes pour les actions de communications, le suivi du comptage et signalétique.

L'Attribution de Compensation représente la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (1 665 000 € environ en 2010).

Les intérêts d'emprunts représenteront environ 65 000 € (contre un peu plus de 70 000 € en 2009). En 2009, aucun emprunt n'a été nécessaire sur le budget principal.

Charges exceptionnelles : nous devons prévoir une somme relativement conséquente pour l'admission en non valeur des loyers et autres charges liées au commerce de Luzillé.

Enfin, les amortissements devront être pris en compte.

Investissement : dépenses et recettes

Les projets

1. **Aire d'Accueil des Gens du Voyage** : les travaux sont terminés mais il reste une facture à payer pour une haie plantée à l'aire de Chisseaux.
La commission ne souhaite pas inscrire de crédits pour l'aire de Bléré dans l'attente du schéma départemental.
2. **Siège Social CCBVC** : des travaux sont prévus pour refaire les sols suite à une malfaçon. Une recette équivalente sera affectée (garantie décennale)
3. **Tech Loire Agencement** : sortie de l'actif
4. **Commerce de Luzillé** : suite à la procédure de liquidation de l'entreprise exploitante, un repreneur s'est manifesté. Le commerce devrait rouvrir ses portes en avril. Il n'est pas nécessaire de prévoir de nouveaux investissements.
5. **Signalétique des zones** : Zone de Bois Pataud en cours
6. **Commerce d'Epeigné les Bois** : un nouveau commerçant a repris l'activité en 2009 et demande à installer une activité de restauration. L'investissement sera en partie supporté par la CCBVC contre une augmentation de loyer. Des subventions sont attendues pour ce projet.
7. **Complexe sportif des Longérons / Terrain des Archers (Jardin d'arc) & Aménagement d'un terrain synthétique vestiaires** - Les travaux devraient débuter en 2010, une subvention est acquise de la Région via la Contrat de Pays. Attente de la réponse du Conseil Général sur ce dossier, ainsi que du CNDS (Centre National de Développement du Sport), de la Ligue du Football, de la Mairie de la Croix en Touraine.
8. **Vestiaires de la Piscine Communautaire** - En 2010, un minimum de travaux va être effectué pour permettre une continuité de l'ouverture (suite au contrôle sur site de la DDASS). Le dossier de réfection des vestiaires suit son cours pour être déposé, au plus tôt, au Contrat de Pays.
9. **Extension du Gymnase Communautaire - DOJO / Salle de Gymnastique** Inscription budgétaire possible (1 400 000 € - estimatif 2005) avec subventions de la Région et du Conseil Général (montant à déterminer). Ce projet sera inscrit au prochain Contrat de Pays Loire Touraine.
10. **Nouvelle Gendarmerie aux Aigremonts** Les 1ères dépenses ont eu lieu en 2008, année où l'architecte a été retenu ainsi que les cabinets SPS et Contrôle Technique.
Le permis de construire est déposé depuis peu.
Une demande de subvention DDR a été faite, ainsi que la demande de subvention d'Etat.
11. **Réfection Gymnase le Refle-soir (vestiaires)** Les travaux ont été effectués mais des factures restent à payer sur 2010 (Reste à réaliser)
12. **Boucles Cyclables** L'installation du jalonnement de l'Indre à Vélo est en cours. La commission souhaite qu'une étude soit menée sur le territoire afin de réaliser des boucles internes (ou avec les communes ou communautés voisines).
13. **Extension d'un bâtiment d'activités existant (SOGAREP)** : Les travaux ont débuté pour se terminer durant l'été. Le cout est estimé à 460 000 € HT, les subventions ont été demandées auprès de la DDR, du Conseil Général, du Pays Loire Touraine et du plan Actions 4. Un emprunt sera nécessaire pour financer l'opération.
14. **Loges de Vignes** : des crédits seront prévus pour la réhabilitation des « lubites » dans le cadre du 1% paysage.
15. **Hors Opération**
 - Achats divers : remplacement de matériels informatiques, ...
 - Acquisition de matériels en vue de la reprise de l'instruction des documents d'urbanisme par la CCBVC
 - Inscriptions de crédits pour l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie (300 / 600 litres) qui sont mis à disposition des habitants de la CCBVC selon le même principe que les composteurs. Une subvention nous a été accordée par le Conseil régional
 - Aides aux entreprises de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher :
 - i. BVC Développement : le conseil a validé la mise en place de Bléré - Val de Cher Développement (BVC Développement). Investissement inférieur à 10 000 €.

ii. Aide à l'Immobilier : la communauté aide à hauteur de 5 % de l'investissement dans la limite de 10 000 €.

- Aides aux communes membres / Equipements Sportifs : dans le cadre des conventions adoptées le 24 septembre dernier par le conseil communautaire, la communauté de communes peut verser une aide financière aux communes membres pour la création ou la réhabilitation d'équipements sportifs communaux. 3 dossiers déposés à ce jour dans ce cadre et qui seront étudiés par la commission « Gestion du Sport ».

16. **Etudes** : Après travail des commissions, certaines études pourront être menées :

- ZDE - Zone de Développement de l'Eolien
- PLH - Plan local de l'Habitat
- Petite enfance
- Jeunesse

Nous pourrions bénéficier de subventions pour certaines d'entre elles.

Les emprunts -

- les remboursements du capital, sont en diminution. En effet, en 2009 avait été remboursé par anticipation l'emprunt lié au bâtiment Tech Loire Agencement.
- Un emprunt sera prévu au budget.

Le débat s'ouvre.

Monsieur Jean-François DEJUST intervient et demande quel sera l'impact de la fermeture de l'entreprise Autocast sur les budgets communautaires.

Mme Jocelyne COCHIN explique que cette année, du fait de la réforme en cours, il n'y aura aucun impact pour la CCBVC. En effet, l'Etat compense à hauteur de 100 % des recettes 2009.

Mme la Présidente précise que les nouveaux calculs (suite à la réforme et à la suppression de la Taxe Professionnelle par la Loi de Finances pour 2010) sont favorables pour la CCBVC mais ce n'est pas le cas pour d'autres collectivités ou communautés de communes.

En fait, il y aura une compensation qui fera que l'impact de la réforme sera neutralisé à la date de 2010 pour toutes les communautés de communes. Les structures bénéficiaires de sommes supplémentaires seront écartées et les sommes seront reversées aux perdants de la réforme.

De plus, Mme Jocelyne COCHIN indique que les nouvelles recettes des communautés de communes, à compter de 2011 engloberont une part de taxe Foncière sur le Non Bâti mais aussi une part de Taxe d'Habitation (par transfert de recettes du département et de la région précise M. Alain KERBRIAND-POSTIC).

Monsieur Alain SCHNEL demande pourquoi il faut prévoir une augmentation des charges de personnel, est ce pour la reprise de l'instruction du droit du sol.

Mme la Présidente indique qu'il faudra prendre en considération cette mission, les évolutions normales des charges de personnel, mais il y a aussi :

- une personne a mi temps suite à congés maternité qui peut revenir à temps complet
- l'ambassadeur de tri a été absent plusieurs mois en 2009 (non rémunéré) et le recrutement de son remplaçant est en cours, ce qu'il faut prévoir.

Monsieur Jean-Serge RAFEL demande combien de communes bénéficient aujourd'hui des services l'ADAC sur le territoire. En effet, il rappelle que soit les communes peuvent adhérer en leur nom propre, soit les communautés de communes adhèrent au bénéfice des communes membres. Il demande à reconsidérer l'adhésion de la communauté de communes au vu de faible nombre de communes utilisatrices (3 ou 4).

Monsieur RAFEL préférerait que la CCBVC rembourse les communes membres adhérentes.

Mme Jocelyne COCHIN précise que la communauté de communes est utilisatrice aussi.

M. Alain KERBRIAND-POSTIC indique que plus de 200 communes du département participent à l'ADAC (via les Communautés de communes ou seules). La structure a commencé à travailler en 2009 (recrutement des agents) et elle permet d'examiner la faisabilité de projets et d'avoir le détail des financements possibles.

Monsieur Francis GELY intervient sur les boucles cyclables, et notamment demande des informations sur le remplacement du jalonnement entre Amboise et Chenonceaux (détruit ou détérioré à plus de 70 % aujourd'hui).

Monsieur Michel Le GOFF précise que l'étude à mener va permettre d'étudier le remplacement de ce jalonnement et d'obtenir des subventions.

Le débat est ensuite clos.

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget principal de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher.

○ **Budget Annexe « REOM – Déchets Ménagers et Assimilés »**

Monsieur le Vice Président donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe REOM - Déchets Ménagers et assimilés.

Le débat s'ouvre.

Monsieur Michel MERGOT fait une remarque sur la dernière page du document et demande des éclaircissements.

Monsieur Jacky GAUVIN pose une question sur la responsabilité des bacs mis à disposition et la couverture du risque par les assurances.

Monsieur Didier AVENET indique qu'il va écrire à Mme la Présidente de la CCBVC afin de faire part des remarques évoquées par les habitants sur une inégalité de traitements : certains paient une part fixe complète, d'autre la moitié et d'autres enfin n'ont pas reçu de factures.

Monsieur BISTER rappelle la règle édictée dans le règlement et indique que nous avons besoin beaucoup de problèmes pour mettre à jour les fichiers.

Le débat est ensuite clos.

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « REOM - Déchets Ménagers et assimilés » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

○ **Budget Annexe « Transports Scolaires »**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe « Transports Scolaires ».

Elle précise qu'il s'agit essentiellement de reprendre la même structure de dépense que celle qui existait en 2009, le transport représentant la masse la plus importante du budget.

Les recettes sont de 100 € par enfant transporté auxquelles s'ajoutent la subvention du Conseil Général en la matière, pour l'année scolaire 2009-2010.

Le débat s'ouvre.

Mme Françoise BAROU, Vice Présidente déléguée, précise que nous avons été destinataire d'un courrier du Conseil général nous informant que le prix des transports scolaires serait porté de 100 à 120 € par enfant transporté pour l'année scolaire 2010-2011.

M. Renaud MOULIN fait remarquer qu'il s'agit d'une augmentation conséquente puisque de 20 %.

M. Alain KERBRIAND-POSTIC intervient et rappelle que c'est un budget conséquent pour le Conseil Général et qui se doit d'être en équilibre.

Mme Françoise BAROU fait un rappel historique et indique que le montant de 100 € par enfant transporté par an avait été arrêté par décision du Conseil Général il y a 4 ans. Avant, chaque Autorité Organisatrice de Second rang fixait librement les tarifs.

Le débat est ensuite clos.

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « Transports scolaires » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

○ **Budget Annexe « Commerce de Cigogné »**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe « Commerce de Cigogné ».

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « Commerce de Cigogné » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

○ **Budget Annexe « Ateliers Relais »**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe « Ateliers Relais ».

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « Ateliers relais » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

○ **Budget Annexe « ZA de Sublaines »**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe « ZA de Sublaines ».

Le débat s'ouvre.

M. Alain KERBRIAND-POSTIC précise que le Conseil Général va apporter 295 000 d'aides sur ce projet ce qui a été validé par la Commission Permanente de décembre 2009.

M. Michel MERGOT demande quels sont les cabinets d'études retenus sur ce dossier. Il lui est répondu :

- Assistant à Maitrise d'Ouvrage : Groupement SIAM Centre - AGAPES
- Maitrise d'œuvre : Groupement O. STRIEBLEN - THEMA Environnement - ASTEC

Le débat est ensuite clos.

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « ZA de Sublaines » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

o **Budget Annexe « ZAEIC »**

Madame la Présidente donne lecture des orientations budgétaires du budget annexe « ZAEIC - zones d'Activités Economiques d'Intérêt communautaire ».

Le débat s'ouvre ensuite sur ces orientations budgétaires.

M. Jean-François DEJUST demande à ce que l'on précise les activités à accueillir sur les extensions des zones de Bléré sur Civray de Touraine.

La Présidente précise que ce travail devra se faire dans la commission « Affaires Economiques ».

Le débat est clos.

Le conseil communautaire, PREND ACTE des orientations budgétaires 2010 du budget annexe « ZAEIC - Zones d'Activités Economiques d'Intérêt Communautaire » de la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher

7. Affaires Economiques –

o **Commerces de 1ère nécessité**

▪ **Luzillé**

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée communautaire que la SARL Des Petits Loups, locataire du Commerce de Première nécessité de Luzillé (7 Rue du 14 juillet) a été placée en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Tours en date du 8 décembre 2009. Le liquidateur a accepté la reprise de l'établissement par M. Michaël POITRINAL. La Présidente doit être autorisée à signer le transfert de ce droit au bail.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Mme la Présidente à intervenir à l'acte à recevoir par Maître Luc MODOT, Notaire à La Croix en Touraine, contenant cession par la SARL Des Petits Loups, en liquidation judiciaire depuis le 8 décembre 2009, au profit de Monsieur Michaël POITRINAL, des éléments d'un fonds de commerce de Boucherie-Charcuterie, multiservices de proximité, épicerie et divers, plats à emporter, légumes, dépôt de pains, confiserie, presse, gaz, fleurs, articles de pêche, bazar saisonnier, point poste exploité au 7 Rue du 14 juillet à Luzillé.

▪ **Athée sur Cher**

Madame la Présidente indique à l'Assemblée communautaire que la locataire des murs du commerce situé 4 rue de la Gangnerie à Athée sur Cher souhaite céder son fonds à M. Philippe BIGOT

Le repreneur demande à pouvoir exploiter le fonds tel qu'il existe aujourd'hui mais demande également à exploiter :

- un dépôt de gaz
- La vente de fleurs
- La Vente de la presse Quotidienne Régionale (PQR).

La commission propose au conseil de donner l'accord à l'exercice de ces nouvelles activités sous réserve :

- de l'accord de Touraine Logement pour le dépôt de gaz (la CCBVC est en copropriété avec Touraine Logement sur cet immeuble),
- et en cas d'absence du revendeur de Presse Quotidienne Régionale pour s'y substituer.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme la Présidente à intervenir à l'acte à recevoir par Maître Luc MODOT, Notaire à La Croix en Touraine, contenant cession par Mme Monique GAROT-VERNEUIL au profit de Monsieur Philippe BIGOT, des éléments du fonds de commerce exploité au 4 Rue de la Gangnerie à Athée sur Cher,**
- **AGREE la cession du droit au bail, et par conséquent l'acquéreur comme nouveau locataire,**
- **AUTORISE l'adjonction de nouvelles activités sous les conditions exprimées par la commission Affaires Economiques**

○ **Demande de subventions – Extension des Zones de Bléré sur Civray de Touraine**

Il est nécessaire de solliciter une subvention pour les dépenses relatives aux Extensions de zones sur Civray de Touraine, en demandant le transfert de certaines sommes allouées à Ferrière. En effet, il ne sera malheureusement pas possible de débiter les travaux à Ferrière avant le 30 septembre prochain.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE le soutien du Conseil Régional du Centre via le Contrat de Pays Loire Touraine sur ce dossier et AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces relatives.

8. Transmission des Actes en Préfecture

Madame la Présidente présente le dossier et indique que la Communauté de Communes s'est engagée dans la dématérialisation de la transmission des actes en Préfecture.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention avec M. le Préfet de département afin de permettre la dématérialisation de la transmission des Actes en Préfecture.

9. Membres des commissions

Madame la Présidente indique qu'elle a sollicité Monsieur Régis CHAUVEL, élu suppléant représentant le Commune de Bléré, Maire Adjoint à Bléré en charge notamment de l'Urbanisme et vice président du Syndicat mixte du SCOT ABC afin qu'il intègre la Commission des Affaires Economiques.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme M. Régis CHAUVEL au sein de la Commission des Affaires Economiques de la Communauté de Communes de Bléré Val de Cher.

10. Commissions :

- Culture-Tourisme du 20 janvier 2010
- Comité de suivi social des Gens du Voyage du 29 janvier 2010
- Communication Information du 8 février 2010
- Habitat – Cadre de Vie – gens du Voyage du 9 février 2010
- Affaires Economiques du 11 février 2010

M. DEJUST constate que le compte rendu de la réunion n'est pas joint. La Présidente précise que celui-ci sera joint à la prochaine convocation.

- Aménagement de l'Espace – REOM du 12 février 2010

11. Questions Diverses

- SMITOM d'Amboise

Monsieur SCHNEL précise que la prochaine vente de compost aura lieu le 27 mars prochain au SMITOM (une affiche a été envoyée par mail).

Aucun autre point n'étant abordé, la séance est levée à 19h45.

Le Secrétaire de Séance
Didier AVENET

La Présidente,
Jocelyne COCHIN

Les Elus Communautaires -